

L'analyse de l'EICom approuve largement la politique tarifaire de Romande Energie

La Commission fédérale de l'électricité (EICom) a approuvé les principes de fixation des tarifs du Groupe Romande Energie tout en diminuant le taux de rémunération de ses ouvrages de production hydroélectriques.

Morges, le 7 mai 2012 – L'EICom a notamment pour mission de vérifier que l'ensemble des dispositions légales relatives à la détermination des tarifs sont correctement appliquées par les entreprises électriques. Elle vient de rendre sa décision suite au contrôle d'office des tarifs 2009 (timbre d'acheminement régional et énergie) du Groupe Romande Energie.

L'EICom annonce avoir approuvé le tarif du timbre d'acheminement régional de Romande Energie. Celui-ci s'avère d'ailleurs légèrement inférieur à celui qui aurait pu être pratiqué en application des règles en vigueur. La Commission confirme aussi la détermination des tarifs du timbre et de l'énergie sur la base d'une zone de desserte unique, composée de toutes les communes alimentées en électricité par Romande Energie. Cela conforte le Groupe dans les synergies qu'il développe sur l'ensemble de sa zone de distribution et les économies d'échelle qui en résultent et lui permettent d'offrir des tarifs plus compétitifs à l'ensemble de ses clients.

En ce qui concerne le tarif de l'énergie, l'EICom a concentré son examen sur les coûts d'approvisionnement du Groupe et entériné tels quels 85% de ceux-ci. Par contre, elle a décidé d'abaisser le taux de rémunération de la production des ouvrages hydroélectriques de Romande Energie. Comme le prévoit la législation, cette décision sera prise en compte dans la détermination des tarifs de l'énergie du Groupe.

Romande Energie est satisfaite des résultats de cette procédure de contrôle qui confirme sa démarche de fixation des tarifs.

Elle regrette cependant la décision de l'EICom concernant la rémunération des investissements consentis dans la production hydroélectrique, laquelle ne va pas dans le sens de l'encouragement de ce mode de production renouvelable.

Notes à la rédaction

Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SIX), ce communiqué est envoyé en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

Contact médias

Karin Devalte
Responsable de la Communication

Tél. fixe: 021 802 95 67
Mobile: 079 386 47 67
Courriel: karin.devalte@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie, via sa société Romande Energie Commerce, alimente en direct près de 300'000 clients finaux (représentant une population de plus de 500'000 personnes) répartis sur plus de 300 communes dans les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. Ses métiers de base sont la **production**, la **distribution** et la **commercialisation** d'électricité. Les priorités du Groupe : offrir à ses clients des prestations de haute qualité et leur garantir un approvisionnement en électricité fiable, durable et compétitif; développer sa production propre en investissant essentiellement dans les nouvelles énergies renouvelables; promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur www.romande-energie.ch